منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة | 联合国粮食及农业组织 | Food and Agriculture Organization of the United Nations | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций | Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación

COMMISSION DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-OUEST (COPACO)
Groupe de travail de la COPACO pour la conservation et la gestion des requins et raies dans la région étendue des Caraïbes
Mandat du Groupe de travail de la COPACO pour la conservation et la gestion des requins et raies dans la région étendue des Caraïbes
Juillet 2022

Mandat du Groupe de travail de la COPACO pour la conservation et la gestion des requins et des raies dans la région étendue des Caraïbes

[Éléments modifiés comme suit}

Mandat du Groupe de travail de la COPACO sur la conservation et la gestion des requins (Groupe de travail sur les requins)

RÔLE DU GROUPE DE TRAVAIL

Ce Groupe de travail, avec l'aide de la FAO, du Secrétariat de la COPACO, du CFMC, du CRFM et d'OSPESCA, fournira, entre autres, une plateforme pour soutenir la conservation et la gestion durable de la pêche au requin dans la région étendue des Caraïbes.

Jusqu'à l'adoption d'un PAR, les actions prises par le groupe de travail seront guides par les directives du PAI-Requins de la FAO.

TERMES DE RÉFÉRENCE

GROUPE DE TRAVAIL DE LA COPACO POUR LA CONSERVATION ET LA GESTION DES REQUINS ET DES RAIES DANS LA RÉGION DES CARAÏBES

1. RÔLE DU GROUPE DE TRAVAIL

1.1 Portée

La portée du groupe de travail est la gestion et la conservation des requins dans la région des Caraïbes. Cela comprend l'élaboration de plans d'action nationaux et régionaux dans le but de réglementer les pêches accessoires et cibles, ainsi que de gérer les populations existantes dans la région.

1.2 L'objectif du Groupe de travail

L'objectif du Groupe de travail est de fournir une base pour la conservation et la gestion durables des populations de requins dans les pays membres de la COPACO. En vue d'atteindre cet objectif, le Groupe de travail assumera les responsabilités nationales et régionales pour la conservation et la gestion des requins comme spécifié par FAO IPOA-Sharks, 16e Conférence des Parties et COPACO 15 CITES.

1.3 Termes de référence (TDR)

De nombreuses espèces de requins et de raies sont présentes dans la région de la COPACO. Actuellement, il n'existe pratiquement pas d'informations concernant leurs stocks et très peu a été fait pour protéger et gérer les populations de requins et de raies. Ce Groupe de travail, avec le soutien de la FAO, du Secrétariat de la COPACO, du CFMC, du CRFM et de lOSPESCA, fournira une plateforme pour élaborer des règlements et faciliter la gestion durable des requins et des raies dans la région des Caraïbes. Les actions du Groupe de travail seront guidées par les lignes directrices énoncées dans FAO IPOA-Sharks. Les requins sont une ressource transfrontalière et donc les TDR peuvent s'appliquer au niveau régional et/ou national, selon le cas.

Plus précisément, le Groupe de travail devra :

(a) Partager les données et les informations disponbiles sur les stocks de requins et de raies dans la région des Caraïbes ;

(b) Développer les PdA nationaux pour Trinité-et-Tobago, Antigua-et-Barbuda et la Barbade ;

(c) Développer un PdA régional conformément aux responsabilités convenues dans FAO IPOA-Sharks ;

(d) Développer des méthodologies communes pour l'évaluation et le suivi des stocks de requins et de raies, qui impliquent le secteur privé dans la collecte de données ;

(e) Compiler et analyser les données et informations sur l'importance sociale et économique de la pêche au requin ;

(f) Se concentrer sur un effort particulier pour surveiller et protéger les espèces de requins et de raies protégées dans le cadre la réglementation actuelle de la CITES ;

(g) Fournir des conseils de gestion sur la mise en œuvre et la performance des réglementations nationales et régionales de gestion pour les pays et les organisations régionales ;

(h) Élaborer et mettre en œuvre un plan de travail biannuel qui sera suivi et évalué ; 33

(i) Établir la communication entre les membres du groupe de travail et entre le groupe de travail et les parties intéressées, incluant le secteur privé ;

(j) Prendre d'autres mesures nécessaires impliquant les nouveaux enjeux concernant les requins et les

raies ;

(k) Présenter un rapport à l'OSPESCA, la COPACO, le CFMC et le CRFM sur les résultats de chaque session. Les TDR peuvent être modifiés au besoin par les membres au niveau de la COPACO, après chaque période de deux ans coïncidant avec les réunions de la COPACO.

1.4 Mode de fonctionnement

1.4.1 Rôle des pays

Les membres du groupe de travail joueront un rôle prépondérant dans ses activités via les activités et les engagements suivants :

- Prendre part à des activités prévues du Groupe de travail et assurer la participation d'experts compétents;
- Mettre en œuvre, au niveau national, les travaux identifiés dans le plan de travail adopté du Groupe ; et
- Organiser les réunions de travail par rotation.

1.4.2 Rôles du Secrétariat de la FAO/COPACO

Coordonner les activités du Groupe de travail, entre la COPACO et les non-membres de la COPACO, au niveau régional supérieur ;

- Contribuer à mobiliser les ressources pour les activités du Groupe de travail ;
- Aider à organiser les réunions du Groupe de travail ;
- Assurer la liaison avec d'autres Organes régionaux des pêches (ORP) actifs dans la région des Caraïbes et les zones voisines qui seront impliqués autant que possible dans les travaux du groupe ; ces ORP comprennent, entre autres l'OSPESCA, le CRFM, le CFMC, l'ICCAT, l'OPANO, la CPANE et le COPACE.
- Coordonner l'élaboration et l'adoption des recommandations du Groupe de travail de manière à faciliter le processus de prise de décision au niveau de la COPACO Zone 31.

1.4.3 Rôles d'autres organisations sous-régionales (par ex., CFMC, CRFM)

Les organisations sous-régionales ont un rôle important à jouer pour aider leurs pays membres à participer pleinement aux activités du groupe de travail en :

- Fournissant une assistance et un soutien techniques ;
- Facilitant l'obtention du financement lorsque cela est possible ;
- Coordonnant les activités du groupe de travail; et
- Facilitant le processus de prise de décision au niveau sous-régional.

1.4.4 Élection du coordinateur du Groupe de travail

Le Groupe de travail doit élire un coordinateur parmi ses membres pour servir au cours de la période de deux ans.

La première tâche du coordinateur sera de chercher des experts parmi les membres de la COPACO sur les requins et les raies, notamment leur biologie, leur écologie et les méthodes d'étude de leurs populations, les pêches de requins régionales, l'évaluation de la vulnérabilité des stocks, la réglementation actuelle et le cadre juridique entourant la capture de requin. Le coordinateur doit aussi contacter les organisations

partenaires potentielles et solliciter leur concours.

1.5 Communication

Un mécanisme de communication permanente entre les membres du groupe de travail (vidéoconférence, Skype et e-mail) est essentiel pour maintenir le travail du groupe entre les réunions. Il doit inclure tous les membres du groupe de travail. Pour le bon fonctionnement du groupe de travail, chaque pays membre et chaque organisation/agence doivent identifier un correspondant national par lequel les communications seront transmises. Les résultats du groupe de travail seront communiqués par des rapports du groupe de travail à la COPACO, à l'OSPESCA, au CFMC, au CRFM et aux administrations nationales des pêches par l'intermédiaire du Secrétariat de la COPACO.

1.6 Réunions du Groupe de travail

Le groupe de travail doit se réunir physiquement une fois tous les deux ans au minimum. Les réunions doivent durer de deux à quatre jours. Les réunions doivent utiliser des logements appropriés et les installations institutionnelles et si possible tirer parti d'autres réunions dans la région. Les réunions sont présidées par le coordonnateur du Groupe de travail.